

sicovad

Je composte
avec mes voisins !

GUIDE

DU COMPOSTAGE
COLLECTIF PARTAGÉ



POURQUOI COMPOSTER ?

Les déchets organiques représentent actuellement environ 25 % des déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères dont tout le contenu part à l'incinération.

Les biodéchets étant composés essentiellement d'eau, il est absurde de transporter et brûler une telle ressource, qui pourrait participer à nourrir le sol !



C'EST ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Déposer vos biodéchets dans un composteur va permettre de réduire drastiquement le volume de vos poubelles et le coût économique et environnemental de leur traitement.



C'EST NATUREL ET PLEIN DE BON SENS

Une fois dans le composteur, vos biodéchets vont être transformés en compost par les décomposeurs (vers de terre, champignons, bactéries...).

Ce compost pourra ensuite être utilisé comme engrais dans vos plantations ou espaces verts, permettant un retour au sol de la matière organique !



C'EST OBLIGATOIRE !

Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, et à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle ménagère.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?



À volonté !



Épluchures de fruits et légumes, en petits bouts



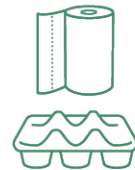
Fruits/légumes abîmés



Thé, marc de café et leurs filtres en papier



Pâtes et riz (sans sauce)



Cartonnettes en petits morceaux (essuie-tout, cartons sans imprimés et non gras)



Fleurs fanées sans terre



Coquilles d'œufs broyées



Coques de fruits secs (noisettes, noix...)



Interdit !



Sacs biosourcés



Capsules de café biosourcées



Viande, os, poisson



Produits laitiers



Coquilles (moules, huîtres, crustacés)



Tontes de gazon



Branchages



Grosses racines de plantes, plantes malades



Terre, sable, cendres



Mégots

COMMENT BIEN COMPOSTER ?

Un site de compostage collectif partagé est un site de traitement de proximité des biodéchets ménagers, que tous les habitants des alentours peuvent être en mesure d'utiliser. **Respecter les règles du fonctionnement du site permet à chacun de composter dans les meilleures conditions !**

À chaque bac sa fonction...

Un site de compostage collectif partagé comporte au minimum 3 bacs. Chacun a sa propre fonction. Sur certains sites recevant beaucoup d'apports, il peut y avoir plusieurs bacs de chaque sorte. Une signalétique sur place permet de ne pas se tromper !

Je dépose mes biodéchets uniquement dans ce bac !



C'est dans le bac d'apports, et uniquement dans celui-ci, que les biodéchets sont déposés !



Le bac de matière sèche est une réserve de broyat végétal qui sert à compléter les apports, pour assurer l'équilibre du compost.



Le bac de maturation est le lieu de repos du compost. Ce dernier aura besoin de quelques mois de tranquillité avant de pouvoir être utilisé. Ce bac est géré par les agents du SICOVAD ou les référents du site (voir au dos du document).

Casserole issue du réemploi et griffe sont à votre disposition dans le bac de matière sèche pour faciliter vos dépôts !



À l'issue, profiter d'un engrais naturel...

Le compostage de proximité permet un traitement des biodéchets sur place.

Après quelques mois de repos, le compost mûr n'est jamais évacué mais récupéré librement par les habitants, ou réutilisé sur site.

Le compost est un engrais naturel d'excellente qualité pour les plantations d'extérieur et d'intérieur. Il fertilise le sol de manière durable et améliore sa structure.

Vous pouvez l'utiliser :

- Dans vos jardinières, en le mélangeant avec 50% de terre végétale.
- En pleine terre, en l'étalant directement aux pieds de vos plantations.

Pour bien composter, chaque geste compte !

Appliquer les bons gestes simples assure la bonne décomposition des matières, la formation d'un compost de qualité, et empêche l'excès d'humidité et l'apparition de moucheron et mauvaises odeurs !

À LA MAISON



JE FRAGMENTE mes biodéchets (cf liste au verso), pour aider à la décomposition.



JE STOCKE mes biodéchets fragmentés dans un bioseau, pour minimiser mes allers et venues sur le site.



SUR LE SITE DE COMPOSTAGE



JE VIDE le contenu de mon bioseau dans le bac d'apports.



J'ÉTALE mes biodéchets, pour les aérer, avec la griffe mise à disposition.



JE MÉLANGE ma couche de biodéchets avec la couche située en-dessous, pour unifier le tout.



JE RECOUVRE le tout avec le broyat pris dans le bac de matière sèche, pour équilibrer le compost et éviter les moucheron et mauvaises odeurs.



JE RANGE le matériel ET REFERME le couvercle des bacs en prévision de la venue des prochains voisins.

**ENVIE DE VOUS INVESTIR
UN PEU PLUS DANS LE COMPOSTAGE ?**

DEVENEZ RÉFÉRENT DE SITE !

Le SICOVAD recherche des relais de proximité.

Les référents garantissent la gestion optimale du site de compostage collectif partagé de leur quartier.

Un maître-composteur les forme et les accompagne dans leur mission, simple mais essentielle !

Passer une fois par semaine sur le site, corriger les éventuelles erreurs de dépôts, rectifier l'étalement des apports et l'ajout de matière sèche, alerter le SICOVAD en cas de gros problème : telles sont les missions des référents de site.

VOUS DÉSIREZ EN SAVOIR PLUS OU APPORTER VOTRE AIDE ?

compostage.co@sicovad.fr

07 89 35 67 90

03 29 31 33 75

UNE QUESTION, UN CONSEIL ?

**ENVIE D'INSTALLER UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF PARTAGÉ
À CÔTÉ DE CHEZ VOUS ?**

Le SICOVAD vous accompagne gratuitement !

compostage.co@sicovad.fr

03 29 31 33 75

sicovad

VOTRE COLLECTIVITÉ DÉCHETS

4 allée Saint-Arnould - 88 000 Epinal

www.sicovad.fr

